

A CONCEPT VRD

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

313, Chemin du Moulin

73460 VERRENS ARVEY

840 559 736 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 08 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le HUIT SEPTEMBRE, à dix-huit heures,

Monsieur Anthony GOMEZ,

Associé unique et Président de la société A CONCEPT VRD,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prenant acte de la démission de Monsieur Anthony GOMEZ de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

- la société ACONCEPT 73, Société à responsabilité limitée au capital de 601 000 euros, ayant son siège social à 73460 VERRENS-ARVEY – 313, Chemin du Moulin identifiée sous le numéro 942 437 484 et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de CHAMBERY, représentée aux présentes par Monsieur Anthony GOMEZ, gérant.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Anthony GOMEZ